Nº 29 Du 26 therindor au 10

LAISSET passer librement pierre automi Miviere LAISSEZ passer indrement mont de domicilié à uS _____ municipalité
natif de plany _____ département d u Cautal agé de 113 _____ ans, taille de m. 631 met long bouche grande menton rond visage inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º allant lu li pragne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour / décades seulement, pour sortir du territoire de la République. Délivré d'après l'avis approbatif des superspet de sur l'acce en date du 2 s'ele leurois et sur l'attestation du citoyen po Visione demeurant et du citoyen por l'aviere de demeurant à lesquels ont signé avec nous, et lub livière Riviere. Riviery Riviere Nº 296 Du 30 dul LAISSEZ passer librement Junit Jely porteur d'un lertificat d'ammisteile date elegate jour domicilié à 122 d'un département d'ulaulail agé de 33 municipalité au département d'ulaulail agé de 33 municipalité au département d'ulaulail agé de 33 municipalité au département d'ulaulail agé de 33 municipalité den M. Est M cheveux et sourcils blanes yeux bluss front deweiret nez bouche may une menton roud visage inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant lu lepagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour / décades seulement, pour sortir du territoire de la République. Délivré d'après l'avis approbatif de Jourgeretju de mourrain en date du 27 dele mois et sur l'attestation du citoyen jean dan artor g demeurant à auxillé chablat demeurant à. lesquels ont signé avec nous. Le gely nel afen fraise Danartorg chablest The · deure Nº 294 Du d'jour LAISSEZ passer librement pierre Sories porteur de lestificat d'animale la day jour jour de de la municipalité département du Caulas agé de 29, - ans, taille municipalité front clave /_ nez rela i - bouche may menton read visage allant lu ly aque inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour / décades seulement, pour sortir du territoire de la République. Délivré d'après l'avis approbatif de maine eleft manel en date du 29 delle mun et sur l'attestation du citoyen auto chablat demeurant et du citoyen projet levein demeurant i lesquels ont signé avec nous. he hoveis no la feu fraine